



CONTRAT DE LOCATION 2018-2019 entre la SARL La Maison Neuve, située à La Maison Neuve à Chauvigné et le locataire ci-dessous désigné, il est convenu les locations et prestation suivantes, aux conditions précisées, sous réserve de réception sous 15 jours calendaires à partir de la date de réception, d'un exemplaire du contrat signé et de l'acompte demandé, faute de quoi l'option pourra être annulée.

Coordonnées du locataire :	Tél.	
	Port.	
	Mail	

Début de séjour le		Fin de séjour le	
Chambres dispo à 16 h00	Salles dispo à h	Chambres dispo à h	Salles dispo à h
Ctaires :			

Location hébergement	Nombre chambres	Nbre de lits	Samedi soir ou jour férié	Nuitée sem. ou dim.		Montant
				Nbre	Prix/nuit	
Grand Gîte	7	26	750.00		350.00	
Auberge	7	27	550.00		250.00	
P'tit Gîte	1	5	120.00		60.00	
Camping			80.00		4.00	
A noter : pour tous les lits, drap housse, oreiller, taie d'oreiller, couverture fournis.		En option		Nombre	Prix unitaire	Montant
		Drap de dessus fourni			3.00	
		Drap de dessus lit fait			5.00	
		Serviette de toilette			3.00	

Location salles et cuisine	Nbre de places	Surface	Samedi soir ou jour férié	En sem. ou dimanche		Montant
				Nbre	Prix/nuit	
Salle de banquets	100	150 m ²	350.00		150.00	
Salle auberge	70	100 m ²	400.00		200.00	
Cuisine auberge	-		380.00		100.00	

Restauration pour les groupes en séjour (Menu choisi par nos soins)													
	Dîner			Petit Déjeuner			Déjeuner			Pique-nique			Montant
	Nbre	Prix	Total	Nbre	Prix	Total	Nbre	Prix	Total	Nbre	Prix	Total	
Adulte		16.00			5.00			12.00			7.00		
Adolsct		12.00			4.00			10.00			6.00		
Enfant		8.00			3.00			7.00			5.00		
													Montant
Autres prestations	Couvert (assiette, verre, fourchette, couteau, cuillère)									Nbre	Prix		
											1.00		
Taxe de séjour	0.50€ par adulte (+18ans) par nuitée										0.50		

												TOTAL	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--

Nota : Ce contrat prend effet à réception des éléments suivants :

- Un exemplaire de ce contrat lu et approuvé, daté et signé,
 - Un chèque d'acompte de 30% du montant total du séjour défini à ce jour. Celui-ci sera encaissé à réception s'il s'agit d'une location pour l'année en cours, ou sinon, au 1^{er} janvier de l'année concernée,
 - Un chèque du solde qui sera encaissé 60 jours avant le début de séjour,
 - Deux chèques de caution (1x50 et 1x100 euros) euros en garantie du bon respect des consignes (voir conditions générales).
- Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et du Règlement Intérieur et s'engage à les respecter et à les faire respecter.

Fait le : _____ à _____
Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé")